
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 mars 2020 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 0284

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 mars 2020, en y retirant les articles 12.01, 20.05, 20.10, 20.24, 20.25, 20.27, 20.34 et 20.35.

Adopté à l'unanimité.

CE20 0285

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 0286

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 0287

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE20 0288

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE20 0289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 230 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 318 832 \$ et un budget additionnel de revenus de 318 832 \$, équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1193815003

CE20 0290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et d'autoriser une dépense additionnelle de 30 412,04 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement de dispositifs de cadennassage concernant les activités au niveau aqueduc, dans le cadre du contrat accordé à Novem Distribution inc. (CE17 0180 et CG19 0113), majorant ainsi le montant total du contrat de 623 729,76 \$ à 654 141,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1208269001

CE20 0291

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la première option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 874 764,29 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture destinée au marquage routier, pour une période de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à Peintures Ennis Canada ULC (CM17 0457), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 117 709,14 \$ à 4 992 473,43 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1204983001

CE20 0292

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Eurofins-EnvironeX, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyses externes en laboratoire, pour une somme maximale de 62 416,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17881;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 362,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyses externes en laboratoire, pour une somme maximale de 811 857,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17881;
- 2- d'autoriser une dépense de 121 778,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1204982001

CE20 0293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 285 669,30 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de pièces de béton pour aqueducs et égouts, pour la période d'avril 2020 à mars 2021, dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueducs inc (CG17 0073), majorant ainsi le montant total de 931 745,90 \$ à 1 245 982,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 566,93 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1208316001

CE20 0294

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 210 080,11 \$, taxes incluses, pour le service d'agence de gardiennage et autres services connexes à la Cité des Hospitalières, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de Sécurité Garda SENC (CE19 0451), majorant le montant total du contrat de 385 307,25 \$ à 595 387,36 \$ taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1208694001

CE20 0295

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Lanco aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de stabilisation de berges et des travaux de réfection au parc de la Promenade-Bellerive, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 068,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6278;
- 2- d'autoriser une dépense de 85 060,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 39 758,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1196496001

CE20 0296

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 21 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 33 mois, pour la fourniture et la livraison de sel pour la génération d'hypochlorite de sodium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une durée de 21 mois, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18001 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Firme	Montant (taxes incluses)
Sel pour la génération d'hypochlorite de sodium	K+S Sel Windsor Ltée	1 807 184,83 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 180 718,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1207100002

CE20 0297

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Atera Enviro inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'acquisition d'électrodes PT-435 pour l'appareil SA-1100 pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, pour la période de mars 2020 à octobre 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 623 906,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 20-18003;
- 2- d'autoriser une dépense de 243 586,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1208696002

CE20 0298

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Dumoulin & Associés Réparations de béton limitée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services pour effectuer divers travaux d'injection de fissures dans le béton, de réparation de surface de béton et de réparation de joints de dilatation dans les diverses installations de la direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 532 707,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10337;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 906,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 79 906,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1208452001

CE20 0299

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le chargement de matières résiduelles à l'écocentre Saint-Laurent, pour une durée de 32 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 718 019 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18006 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1208502001

CE20 0300

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle estimée à 869 527,18 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de camionnettes à l'usage de toute la Ville et les services corporatifs, de l'entente conclue avec Location Discount (23137292) (CG18 0178);

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements de la Ville de Montréal et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1208528002

CE20 0301

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des deux ponts d'étagement du boulevard de L'Île-des-Soeurs (projet 17-21), dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 162 418,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 426710;
- 2- d'autoriser une dépense de 979 490,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 402 412,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1197000005

CE20 0302

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du Programme d'intervention dans les quartiers anciens (PIQA) de la Congrégation (projet de l'entente 83-89), pour une somme maximale de 335 278,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1200025001

CE20 0303

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Hydro-Québec, fournisseur unique, un contrat pour des frais de report et de construction, dans le cadre du contrat accordé à Général Électrique du Canada International inc., pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (CG17 0093), pour une somme maximale de 750 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1203438002

CE20 0304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Ventilation Manic inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'installation d'une nouvelle unité de climatisation au bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 258 193,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19002-150798-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 638,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1203438004

CE20 0305

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour le remplacement des silencieux sur les systèmes d'épuration des gaz de combustion des cheminées des incinérateurs 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 492 387,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19021-137029-C2;
- 2- d'autoriser une dépense de 92 903,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1203438007

CE20 0306

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, par laquelle IGF Axiom inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'agents de santé et sécurité sur les chantiers de construction, pour une somme maximale de 943 260,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17897;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1207231018

CE20 0307

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à TechnoRem inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en environnement pour l'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale de l'ancienne usine Solutia aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 281 406,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17923;
- 2- d'autoriser une dépense de 192 210,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1205886001

CE20 0308

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de l'avant-projet définitif, des plans et devis et de l'assistance durant les travaux relatifs au projet de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 607 716,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17954;
- 2- d'autoriser une dépense de 442 896,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1202891001

CE20 0309

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la cession de l'entente entre la Ville de Montréal et la firme DAScom pour l'utilisation du mobilier urbain en lien avec l'exploitation d'un réseau de télécommunications sans fil, à la firme APTUM Technologies inc., pour le reste de l'entente et selon les mêmes termes et conditions;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1192968008

CE20 0310

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de consentir à l'adoption, à l'utilisation et à l'enregistrement de la marque TEMPO, par Federated Co-operatives Limited.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1206157002

CE20 0311

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'élargissement de la chaussée, d'une partie du lot 1 984 872 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-ouest du boulevard Côte-Vertu et de la rue Latour, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du projet SRB Côte-Vertu/Sauvé;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 127 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1196462005

CE20 0312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de l'élargissement de la chaussée, des parties des lots 3 982 202 et 1 985 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés à l'angle nord-ouest du boulevard Côte-Vertu et de la rue Latour, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques sur une partie du lot 1 985 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et sur une partie du lot 3 982 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB Côte-Vertu/Sauvé;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 520 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1196462006

CE20 0313

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la deuxième prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite, 153-155, rue Beaubien Ouest Associés, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2019, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6557, avenue de l'Esplanade, d'une superficie d'environ 1 036,15 mètres carrés, à des fins de garage municipal, moyennant un loyer total de 601 703,27 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de prolongation de bail;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 150 155 \$, taxes incluses, pour la consommation d'énergie pour toute la durée du terme;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1195323009

CE20 0314

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à FNX-INNOV inc. pour une période de 12 mois et 12 jours, du 18 septembre 2019 au 30 septembre 2020, une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 949 mètres carrés, faisant partie du 5010, rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 35 069,67 \$, taxes et tarif concernant les transactions immobilières inclus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1195941010

CE20 0315

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Positron inc. pour une durée de 12 mois et 12 jours, débutant le 18 septembre 2019 et se terminant le 30 septembre 2020, une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 127 mètres carrés, faisant partie du 5010, rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 5 163,53 \$, taxes et tarif concernant les transactions immobilières inclus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1205941001

CE20 0316

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Automobiles Sub-Ham inc. pour une durée de 12 mois et 12 jours, débutant le 18 septembre 2019 et se terminant le 30 septembre 2020, une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au 5010, rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à des fins de stationnement d'au plus 20 véhicules, pour un loyer total de 19 139,89 \$, taxes et tarif concernant les transactions immobilières inclus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1205941002

CE20 0317

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Cité de Dorval crée en faveur de la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur tout le lot 6 131 766 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 148,1 mètres carrés, située au sud du chemin Héron et à l'ouest de l'avenue Dorval, dans la Cité de Dorval, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1194501004

CE20 0318

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$, pour l'année 2020, à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, afin de réaliser des projets de relance économique pour les commerces du secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1207797002

CE20 0319

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ au Conseil des métiers d'art du Québec, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'organisation d'une exposition et de conférences pour l'événement Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine, qui aura lieu au Marché Bonsecours, du 12 au 14 mars 2020;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1200252001

CE20 0320

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 572 473,40 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) pour la réalisation de la phase II du banc d'essai en phytoremédiation pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1196814002

CE20 0321

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 000 \$ aux sept organismes ci-après désignés, pour l'année 2020 et selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs ;

Organisme	Contribution (\$) Fonds de soutien vitrines et marchés culturels et créatifs
Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)	30 000 \$
Festival Mondial Montréal	35 000 \$
M pour Montréal	35 000 \$
Conférence internationale des arts de la scène (CINARS)	35 000 \$
Antenne créative	25 000 \$
Coop la Guilde	25 000 \$
Association des galeries d'art contemporain	35 000 \$

- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.040 1201197002

CE20 0322

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 120 000 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour la période de 2020 à 2021, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021) :

Nom de l'organisme	Projet	Montant
Mains utiles	Entre Elles	50 000 \$
Concertation Saint-Léonard	Tous différents, tous les mêmes	70 000 \$

- 2- d'approuver les deux projets de convention de contribution financière entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1207447001

CE20 0323

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 150 000\$ à l'organisme La Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQc), pour initier le projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1207598003

CE20 0324

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin de mettre sur pied, pour les six organismes du réseau, un programme d'accompagnement à la transformation numérique pour les entreprises manufacturières de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1207340002

CE20 0325

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 150 000 \$ annuellement, à l'organisme Fondation Québec cinéma, pour soutenir les 38^e, 39^e et 40^e éditions des Rendez-vous du cinéma québécois, en 2020, 2021 et 2022;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1191508006

CE20 0326

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une contribution financière de 1 881 386 \$ à l'organisme La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. pour la rénovation, l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment résidentiel dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue de créer un centre d'hébergement temporaire pour femmes en difficulté;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'approuver l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal;
- 5- d'autoriser l'affectation de 1 881 386 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1208441001

CE20 0327

Vu la résolution CA20 26 0018 du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en date du 10 février 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2020 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert, aux dates et aux heures citées dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1197699007

CE20 0328

Vu la résolution CA20 09 0024 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 10 février 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales, dans le cadre d'un projet d'amélioration du drainage des eaux pluviales du Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital de Sacré-Coeur du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal situé au 6555, boulevard Gouin Ouest sur le lot 2 376 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que présenté sur les plans C-001, C-002 et C-003 préparés par M. Benoit Charbonneau, ingénieur, révisés le 14 janvier 2020, ayant le numéro de projet 17-2338-L et estampillés le 14 janvier 2020 par la Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1201066004

CE20 0329

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Designregio Kortrijk VZW accordant à la région de Courtrai et ses treize municipalités en Belgique une licence d'utilisation du concept, des outils et des méthodes du concours Commerce Design Montréal selon les modalités et les conditions prescrites;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer le projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1206202001

CE20 0330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la conclusion d'ententes en matière de déneigement dans le but d'autoriser l'utilisation d'instruments de mesures optiques en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les poids et mesures* C.R.C., ch. 1605;
- 2- d'autoriser le directeur des travaux publics du Service de la concertation des arrondissements à signer ces ententes pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 pourvu que le document soit substantiellement conforme au projet de lettre joint dans les pièces jointes à l'exception du type d'appareil de mesure.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1206320001

CE20 0331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec exécutés par la Ville de Montréal sur son territoire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 821 884 \$ pour l'année 2020, 4 910 358 \$ pour l'année 2021 et 5 000 216 \$ pour l'année 2022;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.005 1193217001

CE20 0332

Attendu que la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est propriétaire d'un immeuble anciennement désigné par une partie du lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille quatre cent sept (3407-ptie-9) au cadastre officiel de la Paroisse de Montréal, dans le quartier Saint-Paul, et actuellement désigné par le lot 1 573 844 de la circonscription foncière de Montréal, cadastre du Québec, avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros civiques 1685, 1687, 1689, 1691 et 1693 avenue de l'Église à Montréal, province de Québec;

Attendu que la SHDM a lancé un appel de propositions, en date du 9 juillet 2019, afin d'obtenir une offre pour l'achat dudit immeuble;

Attendu que la SHDM a autorisé la vente de l'immeuble sous certaines conditions énumérées à sa résolution 20-012;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre à l'organisme Habitat pour l'humanité province de Québec, l'immeuble portant les numéros civiques 1685, 1687, 1689, 1691 et 1693 avenue de l'Église à Montréal, constitué du lot 1 573 844 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à un prix approximatif de 350 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1200845001

CE20 0333

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 euros (\pm 34 578,94 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables francophones (AIMF) pour l'année 2020;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1204834001

CE20 0334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein conseil d'administration de Concertation Montréal :

Mme Cathy Wong, conseillère de la Ville, arrondissement de Ville-Marie;

Mme Suzie Miron, conseillère de la Ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

Mme Valérie Patreau, conseillère de l'arrondissement d'Outremont;

Mme Younes Boukala, conseiller de l'arrondissement de Lachine;

Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount;

- 2 - de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :

Mme Karine Boivin Roy, conseillère de la Ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville, arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1200191001

CE20 0335

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal » dans le cadre de la 16^e édition;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1201608002

CE20 0336

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de l'Agence de mobilité durable;
- 2- d'autoriser l'affectation de 2 992 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1208480002

CE20 0337

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Ville de Montréal et Les Excavations Super inc. en lien avec le contrat portant sur le réaménagement des terrains de tennis du parc Jeanne-Mance (CG17 0200).

Adopté à l'unanimité.

30.011 1198264004

CE20 0338

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une demande reconventionnelle à l'encontre de Architecture49 inc. et Stantec Experts-Conseils Ltée afin que celles-ci soient condamnées à indemniser la Ville pour les dommages subis en raison d'erreurs et d'omissions à la suite du projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie. (N/dossier : 19-001751).

Adopté à l'unanimité.

30.012 1208739001

CE20 0339

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier l'institution de procédures judiciaires contre M^e Claude Leblanc, Claude Leblanc, Avocat inc., Kim Perron, Michel Caron, Danny Redmond en vue de récupérer la somme de 1 857 806,63 \$, à parfaire, payée injustement par la Ville de Montréal à la suite d'un stratagème de détournement de fonds publics;
- 2- de réserver une somme additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour les services du cabinet IMK afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de réclamation à l'encontre de OS4 Techno inc. ainsi que le dossier d'appel, portant ainsi les crédits réservés à un total de 465 000 \$;
- 3- de comptabiliser et d'imputer ces montants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1206684001

CE20 0340

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Laurent Chevrot à titre de directeur général de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1208480003

CE20 0341

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (19-057), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 16 560 \$, pour l'utilisation, à titre gratuit, des installations au complexe sportif Claude-Robillard, les 6, 7, 14 et 20 mai 2020, dans le cadre de la 23^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal des 50 ans et plus.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1191543005

CE20 0342

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1201179001

CE20 0343

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 5 369 162 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1194039016

CE20 0344

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 64^e Avenue, entre la 2^e Rue et la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal

- 2 - de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 331 078 et 6 331 079 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'assiette est délimitée par les lettres KDEJK sur le plan S-163 Rivière-des-Prairies.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1194386005

CE20 0345

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1207518002

CE20 0346

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2 - d'autoriser une dépense totale de 6 000 000 \$ afin de donner suite au présent dossier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1191179002

CE20 0347

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1193276001

CE20 0348

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 670 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public, dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1201009002

CE20 0349

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1201081001

CE20 0350

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1201081002

CE20 0351

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1201081003

CE20 0352

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1208244001

CE20 0353

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 492 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1208244002

CE20 0354

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1196707002

CE20 0355

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1206707001

CE20 0356

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 200 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain et de remplacement des infrastructures souterraines sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1206707002

CE20 0357

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1206707003

CE20 0358

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières organiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1192621002

CE20 0359

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), visant à remplir les exigences émanant de la lettre d'intention no. 2 (lettre d'intention relative à la création d'un comité ad hoc) au sujet de la « faisabilité de permettre aux brigadiers de se mettre à l'abri lors des intempéries ».

Adopté à l'unanimité.

50.001 1208710001

CE20 0360

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la convention collective à intervenir entre la Commission des services électriques de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2755 (unité des cols bleus), couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville et le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1206483001

CE20 0361

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2019 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1207100001

CE20 0362

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) lors de la 33^e simulation tenue du 17 au 19 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1208215002

CE20 0363

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel consolidé 2019 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout, en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1207518001

CE20 0364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le rapport annuel des actions et projets réalisés en 2019 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie développement économique 2018-2022.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1208432001

Levée de la séance à 11 h 37

70.001

Les résolutions CE20 0284 à CE20 0364 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville